

Bonnes Pratiques de Transport des Produits Sanguins Labiles

Principaux points de l'Arrêté du 24 avril 2002





Champs d'application et responsabilité

• Produits concernés :

Produits Sanguins Labiles à usage thérapeutique

• Structures concernées :

Etablissements de Santé, EFS

Responsabilités :

Conformité de la commande ⇒ expéditeur

Acheminement ⇒ destinataire ou expéditeur

Contrôle de conformité à réception ⇒ destinataire



Procédures écrites

Personnels :

- Organigramme
- Qualification
- Formation

• Matériels :

- Qualification
- Utilisation
- Contrôle
- Hygiène

Locaux:

- Descriptif
- Hygiène

• <u>Déchets</u>:

Modalités d'élimination

• Archivage des données



Conditionnement des colis

• Procédures :



- > Conteneurs utilisés
- Modalités du contrôle de température
- > Étiquetage
- > Instruction d'acheminement
- > locaux



Caractéristiques des conteneurs

• Caractéristiques constitutives

- Isotherme
- Protecteur (chocs écrasement)
- Clos
- Étanche
- Possiblement muni de témoin de fermeture



• Caractéristique d'emploi

- Réservé au transport des PSL et d'un type de PSL donné
- Maintenu propre
- Intérieur porté aux températures prévues pour le transport avant remplissage
- Possiblement complété d'un emballage intermédiaire

• **Eutectiques**

Jamais en contact direct avec les PSL





Étiquetage

- Coordonnées de l'établissement destinataire
- Mention « TRANSFUSION : PRODUIT SANGUIN » suivi de la nature et nombre des récipients (poches, tubes ...)
- Mention « EN CAS D'ACCIDENT OU INCIDENT DURANT LE TRANSPORT, PREVENIR IMMEDIATEMENT L'EXPEDITEUR »
- Étiquettes avec 2 flèches noires sur fond blanc (matières liquides)
- Éventuellement :
 - Conduite à tenir pendant l'acheminement
 - Conduite à tenir à réception
 - Étiquette avec verre à pied si récipient en verre (tubes)



Acheminement des colis (Enlèvement-Trajet-Livraison)



• <u>Directement par les établissements de</u> <u>santé ou l'EFS</u>

Par prestataires de service

- Si recours régulier : contract écrit avec cahier des charges,
- Si recours exceptionnel : instructions écrites



Contrat d'acheminement avec prestataire de service



- Écrit
- Nature et objet du transport
- > Conditions d'enlèvement, d'acheminement et de livraison
- Délai de livraison
- Engagements du prestataire :
 - L'emploi de personnel sensibilisé à la nature des PSL
 - La remise de consignes écrites, de conduite à tenir en cas d'incident
 - Ne pas ouvrir les colis et respecter les règles de transport (cahier des charges)
- Possibilité de contrôle par le responsable de l'acheminement
- > Prix du transport.





Véhicules autorisés

- Véhicules motorisés fermés et couverts ou équipés d'un compartiment fermé et couvert (pas de transport de personnes)
- V.S.L hors ambulance (pas de transport de produits hors PSL ni malades)
- Taxi (pas de transport de produits hors PSL ni de personnes privées)



Formation des personnels

- Caractéristiques des produits transportés
- Règles d'hygiène
- Circuit de transport
- Risques associés aux produits transportés



Réception des colis

• Vérification :



- > Intégrité du colis
- > Respect des conditions d'hygiène
- Respect des conditions de température du transport
- > Respect de la durée du transport

